

DÉCISION DU MAIRE
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2024DC128

**OBJET : MARCHES PUBLICS - FOURNITURE DE VÉHICULES POUR LA VILLE DE CORBAS -
3 LOTS - ATTRIBUTION**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R2123-4 et R.2123-5 ;

VU la délibération 2021_DL088 du conseil municipal en date du 1er juillet 2021 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du fonctionnement des services de la ville de Corbas, les agents de la municipalité ont besoin de véhicules,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un marché public pour ces achats,

CONSIDÉRANT qu'une procédure de mise en concurrence à procédure adaptée a été réalisée pour procéder à l'achat de 3 véhicules via 3 lots distincts ,

CONSIDÉRANT que 2 sociétés ont été retenues pour les 3 lots ,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure avec les sociétés ci-dessous portant sur 3 lots :

Lot 01 : Achat d'un véhicule 3T500 équipé d'un polybenne : Société **LYON UTILITAIRES** domiciliée 14 rue Monseigneur Ancel, 69 800 SAINT-PRIEST

- Achat nouveau véhicule pour un montant de 46 800€ HT (56 160 € TTC)

Lot 02 : Achat d'un véhicule type utilitaire léger tôle neuf : Société **SARL CORA** domiciliée 5015 routes les Bastides Blanches, avenue du Languedoc, 04 220 SAINTE-TULLE

- Achat nouveau véhicule pour un montant de 40 469 € HT (48 562, 80 € TTC)

Lot 03 : Achat d'un véhicule type utilitaire léger tôle pick-up électrique ou hybride : Société **SARL CORA** domiciliée 5015 route les Bastides Blanches, avenue du Languedoc, 04 220 SAINTE-TULLE

- Achat nouveau véhicule pour un montant de 42 360, 00 € HT (47 382, 00 € TTC)

ARTICLE 2 : Le montant de la dépense sera imputé au chapitre 21, compte 21 828 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.